

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
29 juin 2020	S/2020/625	représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil Lettre datée du 30 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution 2531 (2020) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII) S/2020/613
31 août 2020	S/2020/867	Lettre datée du 31 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	Résolution 2541 (2020) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII) S/2020/859

Amériques

13. La question concernant Haïti

Durant la période considérée, le Conseil a tenu deux séances et adopté une résolution au sujet de la question intitulée « La question concernant Haïti ». L'une de ces séances a pris la forme d'une séance d'information et l'autre a été convoquée aux fins de l'adoption d'une décision³⁷³. Par l'adoption de la résolution [2547 \(2020\)](#), le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) d'un an, jusqu'au 15 octobre 2021³⁷⁴. Les membres du Conseil ont en outre tenu deux visioconférences publiques au sujet de la question à l'examen³⁷⁵. On trouvera dans les tableaux 1 et 2 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions, ainsi que sur les visioconférences. Outre les séances et les visioconférences, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières pour examiner la question³⁷⁶. En 2020, le Conseil a entendu en trois occasions des

exposés donnés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; il a également entendu un exposé de la Directrice exécutive de la Fondation Je Klere et un exposé du Président de la Fédération des barreaux d'Haïti. Pendant cette période, les débats au sein du Conseil se sont concentrés sur le mandat du BINUH et sur l'impasse politique constatée entre le Gouvernement et l'opposition en Haïti, après le rapport indéfini des élections législatives qui devaient avoir lieu en octobre 2019.

Dans l'exposé qu'elle a présenté lors de la séance tenue le 20 février³⁷⁷, la Représentante spéciale du Secrétaire général a déclaré que l'impasse politique paralysait le fonctionnement des institutions haïtiennes, nuisait à l'économie nationale et alimentait une insécurité persistante. Elle a indiqué œuvrer de concert avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des États américains et le nonce apostolique en Haïti pour créer un environnement propice à un règlement négocié de la crise, garantissant que les plus vulnérables reçoivent les services de base dont ils avaient tant besoin et ouvrant la voie à la tenue d'élections dans les délais. Les acteurs politiques ne s'étaient pas encore mis

³⁷³ Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

³⁷⁴ Résolution [2547 \(2020\)](#), par. 1. Pour de plus amples informations sur le mandat du BINUH, voir la section II de la dixième partie.

³⁷⁵ Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

³⁷⁶ Voir [A/75/2](#), partie II, chapitre 7.

³⁷⁷ Voir [S/PV.8729](#).

d'accord sur une formule qui permettrait de désigner un Premier Ministre faisant l'objet d'un consensus et de ex- un nouveau Gouvernement, ou sur la durée du mandat du Président Jovenel Moïse. Entrant dans sa deuxième année sous la direction d'un Gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes, Haïti devrait voir son économie sombrer encore plus dans la récession, et l'on estimait à 4,6 millions le nombre de ses citoyens ayant besoin d'une assistance alimentaire.

Faisant référence au rapport du Secrétaire général³⁷⁸, la Représentante spéciale a souligné que le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti avaient élaboré un cadre stratégique intégré énonçant une stratégie ciblée pour aider les institutions à remédier aux causes profondes de l'instabilité dans le pays³⁷⁹. La réussite collective des Nations Unies se mesurerait à l'aune des progrès accomplis dans la réalisation des six objectifs énoncés, à savoir la facilitation d'un consensus politique, la lutte contre la violence liée aux gangs, le renforcement des secteurs policier, judiciaire et pénitentiaire, la promotion des droits humains, la lutte contre le chômage et la prise en compte des revendications d'ordre socioéconomique, et l'encouragement de la présence de l'État au niveau des collectivités par la fourniture de services de base et le renforcement de la résilience.

Lors de la visioconférence publique tenue le 19 juin³⁸⁰, la Représentante spéciale du Secrétaire général a informé les membres du Conseil que la propagation de la COVID-19 s'accélérait en Haïti et que ses effets commençaient seulement à être ressentis par les citoyennes et citoyens d'Haïti, dont une majorité vivait déjà dans de piètres conditions socioéconomiques. En raison des multiples crises interconnectées qui avaient touché le pays ces dernières années, l'économie haïtienne s'était contractée de 1,2 % en 2019 et devait encore se contracter de 4 % en 2020. En l'absence de ressources suffisantes pour soutenir la sortie d'Haïti de la récession, les gains durement acquis en matière de sécurité et de développement au cours des 15 dernières années risquaient d'être réduits à néant, et un problème initialement interne pourrait devenir un problème régional.

Quant à la situation en matière de sécurité et au climat politique, la Représentante spéciale a relevé une augmentation marquée de la fréquence et de l'intensité des affrontements entre bandes armées rivales qui

luttaient pour exercer une influence sur le résultat des élections dans les quartiers les plus peuplés de Port-au-Prince. Bien qu'une partie de l'opposition ait appelé les Haïtiennes et les Haïtiens à s'unir pour faire face à la pandémie, une initiative ayant permis au nouveau Premier Ministre, Joseph Jouthe, de gouverner, un nombre croissant de personnalités de l'opposition contestaient la durée du mandat du Président Moïse et réclamaient la mise en place d'une administration de transition. Une réforme de la Constitution était nécessaire pour instaurer les conditions de la stabilité institutionnelle, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Par ses bons offices, le BINUH avait continué à encourager les acteurs de tout l'éventail politique à mener un dialogue constructif. Il avait en outre dispensé à la Police nationale d'Haïti des conseils sur le règlement des différends qui déchiraient ses rangs de longue date au sujet des conditions de travail et aidé les acteurs judiciaires à mettre au point un système d'audiences virtuelles permettant aux tribunaux de continuer à fonctionner durant la pandémie.

Dans son exposé du 5 octobre³⁸¹, la Représentante spéciale a mentionné l'assassinat du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, le 28 août 2020, ainsi que la prévalence croissante des troubles, parfois sous la forme de violentes manifestations. Les gangs continuaient de défier l'autorité de l'État, tandis qu'un groupe marginal de policiers mécontents avait semé le désordre à Port-au-Prince à plusieurs reprises. Bien que la Police nationale d'Haïti ait systématiquement prouvé sa compétence opérationnelle, elle avait besoin d'au moins 10 000 policiers supplémentaires, bien formés et bien équipés, pour se conformer aux normes de police internationalement reconnues. De même, la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, dont la mise en place était en cours, avait besoin d'un soutien continu, d'une volonté politique ferme et d'une action décisive pour garantir qu'elle serait à même de remplir ses tâches. Alors que le pays se préparait à entrer dans un nouveau cycle électoral, il était primordial que les aspects clefs du processus, tels que le cadre et le calendrier électoraux, soient fixés afin de réduire le risque d'élections contestées et de nouvelles violences. La Représentante spéciale a invité instamment les États Membres à accroître leur soutien à un processus qui, s'il était correctement géré, contribuerait à l'élection de nouveaux dirigeants d'Haïti, conduirait à une plus grande représentation des femmes dans la vie politique et revigorerait le contrat social entre les citoyens haïtiens et l'État.

³⁷⁸ Voir [S/2020/123](#).

³⁷⁹ Voir [S/PV.8729](#).

³⁸⁰ Voir [S/2020/568](#).

³⁸¹ Voir [S/2020/979](#).

Dans sa déclaration présentée lors de la séance du 20 février³⁸², la Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere, une organisation haïtienne de défense des droits humains dispensant des formations aux droits humains, réalisant des activités de surveillance et menant des enquêtes auprès des institutions publiques, a indiqué qu'Haïti faisait face à des cas de violations massives et systématiques des droits humains. Elle a donné des exemples d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la dignité, évoquant de nombreux cas d'assassinats, de rançonnement, de décapitations, de viols, de détournements de marchandises, d'enlèvements et de séquestrations commis par des gangs armés. La Directrice exécutive a affirmé que ces crimes étaient perpétrés avec l'accord, au moins tacite, du Gouvernement, tandis que les auteurs bénéficiaient de l'impunité officielle. Attirant l'attention sur la lutte contre la corruption, elle a souligné la nécessité de mettre en œuvre la loi sur la déclaration de patrimoine et d'organiser des procès justes et équitables sur la gestion des fonds PetroCaribe. La Directrice exécutive a invité le Conseil de sécurité à aider Haïti à réussir sa période de transition en vue du retour à l'ordre démocratique, à diminuer la puissance de feu des gangs armés, à organiser les procès de PetroCaribe, des massacres de La Saline et de Carrefour-Feuilles et des cas de viols, à mettre fin à la corruption, et à auditer sa police pour la rendre plus crédible et plus apte à exercer sa mission de protéger et servir.

Le 19 juin³⁸³, le Président de la Fédération des barreaux d'Haïti a insisté sur la multiplication des violations massives des droits humains, dont l'incident de La Saline, en 2018, n'était qu'un dossier parmi tant d'autres. D'après le Président de la Fédération, le problème était avant tout celui de l'impunité, tandis que la question de l'implication du pouvoir était posée dans de nombreux rapports, dont celui de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et celui du BINUH. Ces défaillances étaient étroitement liées aux dysfonctionnements de la justice, et la perversion du processus électoral avait entraîné ingérence, violence et instrumentalisation du pouvoir. En ce qui concerne le rôle des Nations Unies en Haïti, le Président de la Fédération a soulevé la question des réparations pour les victimes de la tragique épidémie de choléra et de l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des abus sexuels commis par des soldats de la paix. Quant au mandat du BINUH, il a relevé qu'il y avait une injonction contradictoire à vouloir à la fois garantir le respect des droits humains

et accompagner un État faible, et a averti qu'en liant son destin à celui de l'État, le Bureau risquait de perdre en objectivité, ne serait-ce que dans le décryptage des indicateurs. Le Président de la Fédération a demandé que la stratégie du « soutien international constant » soit questionnée lorsque la « force de la volonté nationale » est mise en doute, soulignant que les acteurs de la société civile doivent être écoutés, relayés et accompagnés.

Au cours des débats menées lors de la séance et des visioconférences publiques, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude concernant la persistance de l'impasse politique en Haïti, l'augmentation des niveaux d'insécurité et la hausse des violations des droits humains, y compris la violence par les gangs, ainsi que la détérioration des conditions humanitaires et socioéconomiques pendant la pandémie de COVID-19. Les membres du Conseil ont invité l'ensemble des acteurs politiques à engager un dialogue inclusif et ouvert pour établir le calendrier des élections législatives, en vue de la formation d'un nouveau gouvernement et d'une réforme constitutionnelle. Plusieurs membres du Conseil ont insisté sur la responsabilité qu'avaient les autorités haïtiennes de garantir la sécurité de leurs citoyens et de remédier aux causes sous-jacentes de l'instabilité³⁸⁴. Dans leurs déclarations, certains ont évoqué l'importance de faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains, y compris les incidents de La Saline en 2018 et de Bel Air en 2019³⁸⁵, et de corruption répondent pleinement de leurs actes³⁸⁶. Certains orateurs ont salué les progrès réalisés dans la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, tout en observant que cette institution avait besoin de ressources durables et de capacités renforcées pour s'acquitter efficacement de ses fonctions³⁸⁷. La

³⁸⁴ Voir [S/PV.8729](#) (États-Unis, Chine, Viet Nam, Niger et Belgique), [S/2020/568](#) (Indonésie et Saint-Vincent-et-les Grenadines) et [S/2020/979](#) (Chine, France, Indonésie et Viet Nam).

³⁸⁵ Voir [S/PV.8729](#) (États-Unis, Allemagne, Estonie et Belgique), [S/2020/568](#) (Belgique, Estonie, France, Royaume-Uni et États-Unis) et [S/2020/979](#) (Estonie, Allemagne, Saint-Vincent-et-les Grenadines (également au nom de l'Afrique du Sud, du Niger et de la Tunisie) et États-Unis).

³⁸⁶ Voir [S/PV.8729](#) (États-Unis, France, Tunisie, Allemagne, Estonie et Belgique) et [S/2020/979](#) (France, Allemagne et Indonésie).

³⁸⁷ Voir [S/PV.8729](#) (États-Unis, Tunisie, Allemagne, Royaume-Uni, Estonie, Indonésie et Haïti), [S/2020/568](#) (Saint-Vincent-et-les Grenadines (également au nom de l'Afrique du Sud, du Niger et de la Tunisie) et États-Unis) et [S/2020/979](#) (République dominicaine, Allemagne, Saint-Vincent-et-les Grenadines (également au nom de

³⁸² Voir [S/PV.8729](#).

³⁸³ Voir [S/2020/568](#).

représentante de la France et les représentants de la Tunisie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont reconnu que le déploiement du BINUH, en 2019, avait eu lieu dans des circonstances particulièrement difficiles en Haïti³⁸⁸. Les membres du Conseil ont salué et souligné l'important travail accompli par le Bureau en ce qui concerne l'appui au dialogue politique et l'appui aux réformes de la justice et de la gouvernance. Rappelant le désaccord de son pays concernant le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) au milieu d'un processus électoral fragile, le représentant de la République dominicaine a dit espérer que cette décision de retrait, sans une police suffisamment équipée, servirait de leçon en illustrant ce que le Conseil devrait éviter de répéter dans d'autres pays³⁸⁹.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté la résolution 2547 (2020), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUH pour une période d'un an, jusqu'au 15 octobre 2021³⁹⁰. Le Conseil a réaffirmé le rôle constitutionnel essentiel de l'Assemblée nationale d'Haïti et la nécessité urgente d'engager un dialogue national associant toutes les parties haïtiennes afin de s'attaquer aux causes persistantes de l'instabilité en mettant en place un cadre pérenne et communément accepté qui permette d'organiser des élections libres, régulières et transparentes dès qu'il sera techniquement possible³⁹¹.

La résolution 2547 (2020) a été adoptée par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions (Chine et Fédération de Russie). Dans la déclaration qu'il a faite

l'Afrique du Sud, du Niger et de la Tunisie) et États-Unis).

³⁸⁸ Voir S/PV.8729.

³⁸⁹ Ibid.

³⁹⁰ Résolution 2547 (2020), par. 1.

³⁹¹ Ibid., troisième alinéa.

après le vote³⁹², le représentant de la Chine a indiqué que le Conseil, en adoptant une simple résolution de reconduction technique, avait échoué à démontrer l'importance qu'il attachait à la gravité de la situation en Haïti. En outre, le projet ne tenait pas compte des amendements constructifs et très consensuels proposés par la délégation de son pays concernant la promotion des droits humains, la réduction de la violence, la protection des civils, la mise en œuvre de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la tenue d'une élection présidentielle libre, régulière, transparente et crédible. Le représentant de la Fédération de Russie a ajouté que le document ne mentionnait pas les problèmes les plus graves concernant la violence contre les civils, les violations des droits humains et la corruption, et ne rappelait pas non plus la nécessité de respecter la Constitution du pays lors de la prise de décisions importantes. Bien qu'ayant voté en faveur de la résolution, le représentant de la République dominicaine a dit regretter que les membres du Conseil n'aient pas mené de débats plus approfondies, plus multisectorielles et plus ouvertes afin d'aboutir à un mandat multidimensionnel plus solide pour le BINUH, comprenant au moins le renforcement des garanties des droits humains et du principe de responsabilité. La représentante des États-Unis a affirmé que, grâce à la résolution, le BINUH disposait du mandat dont il avait besoin pour poursuivre ses efforts visant à épauler les institutions démocratiques, à renforcer l'état de droit, à promouvoir la stabilité et à protéger les droits humains, en partenariat avec les États-Unis, les pays voisins d'Haïti, le Groupe restreint concernant Haïti et la communauté internationale. Le représentant de la France a salué le fait que la résolution rappelle la nécessité urgente d'engager un dialogue national afin de permettre l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes.

³⁹² Voir S/PV.8768.

Tableau 1
Séances : la question concernant Haïti

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8729 20 février 2020	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)		Haïti	Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées ^d	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	(S/2020/123)			Unies en Haïti, Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere		
S/PV.8768 15 octobre 2020	Rapport du Secrétaire général sur le BINUH (S/2020/944)	Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2020/1011)			Cinq membres du Conseil (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, République dominicaine)	Résolution 2547 (2020) 13-0-2 ^b

^a La Représentante spéciale du Secrétaire général et la Directrice exécutive de la Fondasyon Je Klere ont participé à la séance par visioconférence depuis Port-au-Prince.

^b *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, Fédération de Russie.

Tableau 2
Visioconférences : la question concernant Haïti

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
19 juin 2020	S/2020/568	Lettre datée du 23 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
5 octobre 2020	S/2020/979	Lettre datée du 7 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

14. Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Durant la période considérée, le Conseil a tenu trois séances et adopté une résolution au sujet de la question intitulée « Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53) ». On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur participants, les orateurs. Les membres du Conseil ont en outre tenu deux visioconférences publiques au sujet de la question

à l'examen³⁹³. On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur les visioconférences. Outre les séances et les visioconférences, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières pour examiner la question³⁹⁴.

³⁹³ Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

³⁹⁴ Voir A/75/2, partie II, chapitre 41.